24me Année N 5708 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE — Jeudi 29 Janvier 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, le 28 Janvier 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	28 JANV.	27 JANV.
3 0/0	82 10 ./.	82 00 ./.
3 0/0 amortissable	83 65 ./.	83 60 ./.
4 1/2 0/0.	115 00	114 50./.
Emprunts 5 0/0.	117 20 ./.	116 90./.
Service particulier	28 JANV.	27 JANV.
Act. Banque de France.	3230 00	3240 00
» Société générale.	562 00	561 00
» Crédit f. de France.	1127 00	1123 00
» Chemin autrichien.	590 00	590 00
» Lyon.	1167 00	1167 00
» Est.	712 00	715 00
» Ouest	778 00	770 00
» Nord	1491 00	0000 00
» Midi.	865 00	860 00
» Suez	761 00	757 00
5 % Péruvien	183/8	181/2
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	536 00	536 00
Londres court	25 16 50	25 17 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	638 00	635 00
Turc	10 35	10 37

DEPECHES COMMERCIALES
New-York, 28 janvier.
Change sur Londres, 4,81 75; change sur Paris, 5,21 25; 100.
Café good fair, (la livre) »» »/», »» »/».
Café good Cargoes, (la livre), »» »/», »» »/».
Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :
Havre, 28 janvier.
Ventes 700 b. Marché haussant.
Liverpool, 28 janvier.
Ventes 1,200 b. Marché raidissant.
New-York, 28 janvier.
Coton, 12 3/4.
Recettes 68.000 b.
New-Orléans low-middling 91 »/»
Savannah » » 86 1/2

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat abordera enfin demain jeudi la discussion des articles du projet concernant la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique! La discussion générale a été close, en effet, hier mardi, après un excellent discours de M. Laboulaye et une réponse de M. Lur-Saluces, qui a fait preuve en cette occasion de plus de bonne volonté que de talent oratoire. Jeudi également aura lieu l'élection d'un sénateur inamovible au siége laissé vacant par la mort de M. de Montalivet.

Les articles 7 jouent décidément un rôle dans les seances de la Chambre. Après avoir repoussé, en effet, comme nous l'avons dit le contre-projet de M. L. Blanc sur le droit de réunion, la majorité, qui abordait hier la discussion des articles de la proposition de M. Naquet, n'a pu se mettre d'accord sur l'article 7 qui a été renvoyé au gouvernement. Voilà qui va remettre encore à la semaine prochaine la discussion du tarif douanier!

La journée a été mauvaise pour M. Louis Blanc qui, décidément, a contre lui la « noire » au jeu parlementaire. Sur les *onze* commissaires nommés, en effet, par les bureaux pour examiner sa proposition relative à l'amnistie, *huit* lui sont contraires, *trois* seulement favorables.

S'il faut en croire une information publiée par quelques journaux, les contumax de la Commune, exclus de la loi d'amnistie, auraient décidé, sur la proposition de M. Jules Miot, de rentrer collectivement en France et de se constituer prisonniers en masse, pour obtenir un jugement contradictoire. Que fera le gouvernement en face d'une manifestation qui, si elle se produisait, serait, dans la forme, un acte d'obéissance aux lois, dans le fond, une simple bravade? Une demarche de ce genre, voulue, préméditée, équivaudrait à une mise en demeure du cabinet d'avoir à accepter, à subir l'amnistie plénière. Si M. Miot et ses amis n'escomptaient pas l'impunité de laquelle ils se croient sûrs, risqueraient-ils d'échanger leur liberté à l'étranger contre la réclusion en France?

Malheureusement le cabinet actuel a hérité des difficultés que lui a léguées le cabinet Waddington. S'il ne se croit l'autorité suffisante ni pour incarcérer ni pour condamner, il faudra bien qu'il les gracie. Quand on a une politique qui ne permet ni de poursuivre, ni de condamner, ni de détenir les représentants officiels de la Commune et qu'on a gracié tous ceux qui pouvaient être dangereux, à quoi bon se donner les gants de refuser l'amnistie plénière?

Nous continuons à manquer de renseignements officiels sur la grave et déplaisante affaire d'Alexandrette. Comme nous l'avons dit, le *Journal des Débats* a publié un récit détaillé des faits qui se sont passés dans ce port syrien le 1er janvier. Cette relation donne une physionomie plus sérieuse encore que les précédentes à la partie vraiment tragique de cette déplorable journée, c'est-à-dire à l'intervention du caïmacam à la tête des zaptiés, et d'un peloton de soldats réguliers. Loin d'interposer cette force armée pour séparer nos marins d'avec la populace qui les insultait et les maltraitait, sans tenter un seul effort dans ce but, le caïmacam a d'emblée fait attaquer nos hommes et, devant leur résistance désarmée, mais cependant énergique, a commandé le feu. Si les réguliers n'eussent pas tiré en l'air, le massacre des marins français était complet sans doute. Ils n'ont eu affaire qu'aux balles des zaptiés, mal armés heureusement, et aux projectiles des tirailleurs « civils » embusqués derrière leurs fenêtres.

La lettre en question confirme, d'après la *Epoca*, les explications que le commandant du *Latouche-Tréville* s'est empressé, dès le lendemain, d'offrir aux consuls, dont les demeures avaient été envahies pendant l'échaffourée. Il paraît même que son empressement, dans cette occasion, aurait été au delà des limites de la courtoisie indiquée, puisqu'on prétend que cet officier est allé remercier le capitaine de place turc d'avoir protégé la maison de notre agent consulaire. Etait-ce bien le cas de faire une démarche officielle de remercîment, à n'importe quel titre, auprès d'une autorité turque quelconque? L'auteur de la lettre finit en disant que l'on s'attend à une réparation, « éclatante » donnée à notre pavillon, et estime que ce réveil du fanatisme musulman doit donner à réfléchir.

Il n'est pas impossible que la publicité donnée à cette correspondance ne provoque au Parlement une interpellation, tout au moins une question, qui, aux yeux de beaucoup de personnes, paraîtra même bien tardive.

L'Union publie les principaux passages d'une lettre écrite par M. le comte de Chambord à l'occasion de la mort du doyen de la presse française, M. Poujoulat :

Goritz, le 15 janvier 1880.

J'ai vivement ressenti la perte que nous venons de faire. Tout dernièrement encore, le lutteur infatigable était à son poste de combat, et j'avais l'occasion de faire remarquer autour de moi l'étonnante fécondité de cette plume consacrée depuis plus d'un demi-siècle au culte du bien, du vrai et de l'honnête. A quelle œuvre dans le domaine des lettres, de la philosophie, de la politique et de l'histoire, le nom de Poujoulat ne se trouve-t-il pas mêlé? Ame ardente et pleine de foi, noble cœur prompt à la défense de toutes les grandes causes, il a parcouru le vaste champ des connaissances humaines et n'est resté étranger qu'aux calculs de l'égoïsme, aux séductions de l'erreur. Disciple de Michaud, collègue de Bruyer, émule de Laurentie, frère d'armes de Riancey et de Nettement, il était de ceux que le scepticisme des hommes sans principes peut essayer d'amoindrir, mais qu'il est tôt ou tard forcé d'honorer. Vous en avez la preuve dans les justes hommages rendus à son caractère, et s'élevant même des camps les plus opposés au sien.

Durant cinquante ans d'un labeur sans trêve, Poujoulat a combattu pour la défense de nos traditions nationales et de ces libertés sacrées qu'on prétend étouffer aujourd'hui au nom même de la liberté; il a démasqué toutes les utopies révolutionnaires et signalé la décadence inévitable d'un Etat sans Dieu, d'une nation sans croyances, d'un enseignement sans foi. Puis, quand la politique du jour lui accordait quelques instants de repos, il les employait à écrire la vie d'un Père de Ravignan, cette austère figure de l'Apostolat chrétien, ou d'un Frère Philippe, ce chef populaire de l'humble légion dont chaque soldat est un ami des pauvres, des petits, des déhérités de ce monde, qu'à ce titre la Révolution proscrit, et dont cependant les hommes de guerre qui se connaissent en bravoure ont célébré l'héroïsme sur le champ de bataille du dévouement et de la charité. J'ai été bien édifié des détails que vous me donnez sur sa résignation au milieu de cruelles souffrances et de sa force d'âme en face de la mort...

Que Madame Poujoulat trouve ici l'expression de ma douloureuse sympathie et sache quelle était mon affection, quelle est encore aujourd'hui ma reconnaissance pour le bon serviteur qui a tant aimé son Dieu, son pays et son roi. Croyez à mes sentiments bien sincères. HENRI.

LE PÉRIL CLÉRICAL

Le *Siècle* dit :

« Au cours de la discussion, M. Henri Brisson a donné lecture d'un document de nature à ouvrir les yeux des personnes qui ne croient pas à l'existence du parti clérical. »

Quatre colonnes plus loin, le *Siècle* publie ce document terrifiant, en le faisant précéder de ces lignes :

« Voici le texte du fameux acte de société que M. Henri Brisson a porté hier à la tribune et dont la lecture a produit sur ses collègues une si vive impression.

» *Huit religieuses d'une communauté d'Orléans, se proposant de vivre en commun et de s'aider de leurs soins et de leurs ressources mutuels*, ont à cet effet formé pour cinquante ans une société civile aux conditions suivantes, qui sont applicables tant aux comparaissantes qu'à toutes autres personnes auxquelles sont attribuées les actions nominatives créées. »

La République ébranlée, mise en péril parce que HUIT religieuses « se proposant de vivre en commun et de s'aider de leurs soins et de leurs ressources mutuels, » ont formé à cet effet une société civile !

C'est le dernier degré du ridicule!

Et cependant il est certain qu'en effet le gouvernement des républicains étant la négation du droit commun, huit religieuses qui prétendent rester dans le droit commun mettent en péril tout le système.

JADIS ET AUJOURD'HUI

M. Jules Ferry ne se souvient peut-être pas qu'il a écrit en 1869 un livre intitulé : *La lutte électorale*.

Il reprochait alors à l'empire de transformer l'administration en machine électorale.

Il énumérait les tracasseries auxquelles étaient exposés les adversaires du gouvernement : « On les expulse, » disait-il, des petits postes d'influence, » *fonctions gratuites, corvées municipales, sociétés agricoles, commissions hospitalières !* »

Bien différente est la situation du député bien pensant : « Il a l'accès des » ministres, l'oreille des bureaux, la » clef des faveurs ; il ne se donne pas » une demi-bourse, un bureau de » tabac, une subvention qui ne passe » par son entremise. C'est lui qui » reçoit, qui écoute, qui promène les » députations du département. »

Ce tableau n'est-il pas encore aujourd'hui d'une vérité frappante ? Quel succès aurait le livre de M. Jules Ferry si l'on en publiait une nouvelle édition !

Les Jéromistes
et les Bonapartistes conservateurs

L'*Estafette* s'adressant au *Pays* avait dit :

Permettez-moi de vous dire : il y a discussion et discussion. Il y a des choses par exemple, qu'on peut se dire... *en famille*, mais qu'on n'affiche pas pour égayer ses ennemis. »

Le *Pays* répond :

« Pourquoi continuez vous la discussion puisque vous la trouvez dangereuse ?

» Je pensais comme vous, mais j'agissais avec plus de logique, en cessant la polémique avec le journal l'*Ordre* et en ne la commençant pas avec le *Peuple français* que dirige M. Huet, *magistrat défroqué, candidat malheureux à diverses élections, que j'appellerais volontiers un fruit sec, s'il n'était pas si gras, et qui, pris d'un beau zèle, me dit des choses fort désagréables, à la seule fin de gagner des abonnés qu'il n'a pas encore et de regagner une subvention qu'il n'a plus.*

» Ce n'est pas pour m'amuser que j'ai croisé la plume. Je ne l'ai fait que pour me défendre.

» Et s'il y a du *linge sale* à laver, comme vous l'affirmez, ce n'est pas moi qui l'ai porté au lavoir public.

» C'est M. Pascal qui a appelé les blanchisseuses, et *c'est lui qui se trouve savonné, nettoyé, lavé.*

» Le prince Napoléon a un passé que je ne connais que trop.

» Son présent, je ne le connais par encore.

» Pense-t-il toujours de même en religion, en politique ?

» Est-il encore l'adversaire du clergé, des congrégations, l'ami de la République, tel qu'il s'est montré dans des circonstances solennelles ?

» Ne l'est-il plus, comme c'est probable, comme c'est presque certain, en présence de ses devoirs nouveaux ?

» Je n'en sais rien. Je l'ignore et j'attends de le savoir pour réaliser de nouveau l'idéal qui est le mien, être impérialiste et bonapartiste en même temps.

» Car je connais l'empire que j'ai perdu, et je ne connais pas encore l'empire qu'on m'apporte.

» Et souvenez-vous qu'il faut être plus indulgent que vous ne l'êtes pour moi à cette heure.

» N'êtes-vous pas vous-même un exemple frappant du précepte qui veut qu'il y ait pour tout péché miséricorde?

» Ainsi, vous êtes maintenant une autorité dans le parti, vous me morgénez avec une amitié un peu rude, vous me bousculez presque, et pourtant *c'est vous qui jadis, dans un élan républicain aussi vif que l'élan bonapartiste d'aujourd'hui, demandiez que l'on fusillât impitoyablement les impérialistes des Charentes.*

» Votre dépêche est là sous mes yeux, adressée au gouvernement de la Défense nationale. »

» P. DE CASSAGNAC. »

SÉNAT

Présidence de M. MARTEL

Séance du 27 janvier 1880

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Pelletan.

M. Jules Ferry est au banc des ministres.

M. WALLON a la parole sur le procès-verbal. Il reconnaît que sa mémoire l'a mal servi dans l'affaire du professeur de Nancy.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

La parole est à M. de Laboulaye.

M. DE LABOULAYE prend la question au point de vue de la liberté et des droits de la société vis-à-vis des droits de l'Etat.

L'Etat, dit-il, qu'est-ce au juste ? Le rapporteur l'a défini de six manières différentes dans son rapport. Si l'Etat est effectivement la représentation permanente des intérêts de la société et indépendamment des formes de gouvernement, il faut nécessairement reconnaître que l'Etat ne saurait avoir des droits opposés à ceux de la société.

Anciennement, quand le roi pouvait dire « L'Etat c'est moi ! » il était naturel qu'il voulût mettre la main sur toutes les libertés ; mais aujourd'hui nous avons placé la liberté au-dessus de l'Etat ; nous avons mis en dehors de son action la liberté de la parole, de la presse, la liberté de conscience, et aussi la liberté de l'enseignement de l'Etat ne saurait donc avoir la prétention de porter atteinte à cette dernière liberté au nom de ses droits, alors qu'il n'a d'autres prérogatives que celles de la société même.

L'orateur fait l'historique de cette question et montre que jamais il n'est entré dans l'esprit d'aucune législation de créer et de soutenir une éducation nationale au profit de l'Etat ; dans le parti républicain même, jamais cette théorie n'avait prévalu jusqu'ici. Robespierre seul l'avait soutenue, mais il est à croire que le parti républicain ne réclamera pas les théories de Robespierre comme des théories de liberté. La constitution de l'an III avait consacré le principe de la liberté de l'enseignement.

Cette liberté de l'enseignement a été, en 1830, réclamée précisément par ce parti clérical qu'on accuse d'être l'ennemi de la liberté. (Très bien ! très bien !) Tandis que ce sont aujourd'hui ceux qui se prétendent les défenseurs de la liberté qui combattent et menacent cette liberté de l'enseignement. (Approbation à droite.)

Passant en revue tous les grands économistes, toutes les autorités de ce siècle en matière de politique et d'enseignement, il montre que tous ont été favorables à la liberté de l'enseignement.

Aujourd'hui, on veut former un nouveau conseil supérieur soi-disant pour sauvegarder les droits de l'Etat, mais en réalité pour garrotter la liberté d'enseignement au profit des haines du parti républicain.

Qu'a-t-on reproché à l'ancien conseil ? — De n'avoir rien fait, dit-on. — Mais, en vérité, ce conseil n'était que consultatif, et lui reprocher de n'avoir rien fait, c'est reprocher aux anciens ministres de ne l'avoir pas assez consulté : il y a d'autres griefs, bien ridicules en somme, et dont il est à peine besoin de parler.

N'a-t-on pas reproché au conseil, dans le rapport soumis à la Chambre, de n'avoir pas protesté contre une décision du ministre qui ordonnait aux professeurs de se raser la moustache ! (Rires.)

Quelle sera l'impartialité du nouveau conseil vis-à-vis l'enseignement libre ; sera-t-il plus compétent que l'ancien ?

Son impartialité? Comment aurait-il jugé l'affaire d'Angers si ces désordres se fussent passés dans une école libre.

On dit que le conseil n'aura le droit de fermer une école que pour cause d'immoralité. Il faudra encore s'entendre sur ce mot, car un préfet, en 1873, disait à un instituteur qu'il était immoral de tenir tête à un préfet. (Rires.)

M. LENOEL dit que c'était un préfet de l'ordre moral.

M. DE LABOULAYE dit que le principal argument apporté à la tribune par M. Roger-Marvaise, c'est l'affranchissement de l'Université, comme si l'Université n'était pas libre ; mais qu'on adopte alors la loi belge, laissant l'Université entièrement indépendante.

M. TESTELIN interrompt.

M. DE LABOULAYE achève ce remarquable discours en disant que lui, qui fait partie des libéraux de la vieille école, ne s'attendait pas à voir la République confisquer la liberté au nom des droits de l'Etat. Il est obligé de se séparer des républicains qui ne tiennent pas ce qu'ils avaient promis au pays : Justice et Liberté pour tous.

Aujourd'hui une chose, demain une autre, peu à peu on supprime toutes les libertés et l'on prépare le lit de la dictature. (Bravos et applaudissements. — Bruit à gauche.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire monte à la tribune, mais la parole est à M. de Lur-Saluces.

M. DE LUR SALUCES dit que ce qu'on voit depuis trente ans, c'est l'enseignement laïque chassé pied à pied de toutes les écoles. (Oh! oh! — Bruit.)

M. de Lur Saluces lit son discours émaillé de phrases dignes de M. Prudhomme ; on rit tellement à droite et même à gauche, qu'on ne l'écoute un instant que pour recommencer à rire. C'est une comédie.

L'orateur, si orateur, il y a, fait l'historique de la religion catholique. On ne sait pourquoi. (Bruit.) il demande seulement un quart-d'heure d'attention et dit qu'il parle aussi au nom du ministre. (On rit.)

A droite : Il ne sera pas flatté !

(M. Jules Ferry lui-même se cache pour rire à son aise.)

Il est ensuite question de Calvin, de Mahomet ; le bruit augmente malgré la sonnette du président.

L'orateur annonce sa conclusion. (Ah ! ah !) Il dit, jusqu'à ce qu'on ait fait prévaloir la maxime de l'Eglise libre dans l'Etat libre, il sera partisan d'une large part de prérogatives en faveur de l'Université. (Bravos ironiques !)

Mais le quart d'heure demandé n'est pas écoulé, et M. de Lur Saluces en profite pour parler de Napoléon Ier qui, dit-il, n'était guère catholique. Où veut-il en venir ? Personne ne le sait, et l'hilarité est à son comble quand il fait une comparaison entre le bourgeois gentilhomme de Molière et les classes dirigeantes.

Quand M. de Lur Saluces descend de la tribune, on lui crie de droite : ne vous en allez pas, continuez ! c'est très intéressant! et il remonte. Le bruit est tel qu'on n'entend plus rien.

Le président s'efforce de prouver à M. de Lur Saluces qu'on se moque de lui et qu'il n'a pas à répondre à ces interpellations. Enfin M. de Lur Saluces se décide à quitter la tribune, il reçoit les plus chaudes félicitations de M. Guillemot.

M. FRESNEAU a la parole. Il dit que dans une société démocratique il faut être clair avant tout (C'est cela), et ne pas demander au pays de se creuser la tête pour comprendre les lois qu'on fait pour lui.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a dit, dans son rapport que l'Etat était immuable ; mais cela est faux, l'Etat a toujours varié d'attributions et de prérogatives ; c'est donc qu'il n'y a rien de fixe en faveur de qui on puisse faire prévaloir une doctrine ; il n'y a qu'un principe immuable, c'est celui de la justice.

Or, la persécution entreprise contre l'idée religieuse est souverainement injuste ; les accusations portée contre l'enseignement religieux sont injustes, et l'écrasement de la minorité par les majorités comme cela se pratique aujourd'hui, est plus injuste encore.

L'orateur se fait difficilement entendre ; son excellent discours est plutôt une discussion des questions de principe qu'une attaque directe contre le projet de loi en question.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. DELSOL présente un amendement par lequel il propose d'ajouter au conseil supérieur de l'instruction publique, trois évêques, des membres du conseil d'Etat, de la cour de cassation et de l'institut.

Le conseil supérieur, dit-il, a dans ses attributions de quoi entraver absolument la liberté de l'enseignement.

D'où vient cette exclusion des évêques du conseil supérieur? M. Paul Bert lui-même, en 1873, ne demandait pas que ce conseil fut composé comme il voudrait le

---

Feuille du Journal de Roubaix
DU 29 JANVIER.

— 60 —

SANS FAMILLE

DEUXIÈME PARTIE

I

EN AVANT

Il voulait savoir l'heure « pour la dire à l'honorable société », comme au temps où il travaillait avec Vitalis.

Je la lui montrai; il la regarda assez longtemps, comme s'il cherchait à se rappeler, puis, se mettant à frétiller de la queue, il aboya douze fois; il n'avait pas oublié. Ah! comme nous allions gagner de l'argent avec notre montre ! C'était un tour de plus sur lequel je n'avais pas compté.

Comme tout cela se passait dans la rue vis-à-vis la porte de la prison, il y avait des gens qui nous regardaient curieusement et même qui s'arrêtaient.

Si j'avais osé j'aurais donné une représentation tout de suite, mais la peur des sergents de ville m'en empêcha.

D'ailleurs il était midi, c'était le moment de me mettre en route.

— En avant !

Je donnai un dernier regard, un dernier adieu à la prison, derrière les murs de laquelle le pauvre père allait rester enfermé, tandis que moi j'irais librement où je voudrais, et nous partîmes.

L'objet qui m'était le plus utile pour mon métier c'était une carte de France ; je savais qu'on en vendait sur les quais, et j'avais décidé que j'en achèterai une : je me dirigeai donc vers les quais.

En passant sur la place du Carrousel mes yeux se portèrent machinalement sur l'horloge du château des Tuileries, et l'idée me vint de voir si ma montre et le château marchaient ensemble, ainsi que cela devait être. Ma montre marquait midi et demi, et l'horloge du château une heure. Qui des deux allait trop lentement? J'eus envie de donner un coup de pouce à ma montre, mais la réflexion me retint: rien ne prouvait que c'était ma montre qui était dans son tort, ma belle et chère montre ; et il se pouvait très-bien que ce fût l'horloge du château des rois qui battit la breloque. Là-dessus je remis ma montre dans ma poche en me disant que pour ce que j'avais à faire, mon heure était la bonne heure !

Il me fallut longtemps pour trouver une carte, au moins comme j'en voulais une, c'est-à-dire collée sur toile, se pliant et ne coûtant pas plus que vingt sous, ce qui pour moi était une grosse somme ; enfin j'en trouvai une si jaunie que le marchand ne me la fit payer que soixante-quinze centimes.

Maintenant je pouvais sortir de Paris, — ce que je me décidai à faire au plus vite.

J'avais deux routes à prendre ; celle de Fontainebleau par la barrière d'Italie, ou bien celle d'Orléans par Montrouge : en somme, l'une m'était tout aussi indifférente que l'autre, et le hasard fit que je choisis celle de Fontainebleau.

Comme je montais la rue Mouffetard dont le nom que je venais de lire sur une plaque bleue m'avait rappelé tout un monde de souvenirs : Garofoli, Mattia, Ricardo, la marmite avec son couvercle fermé au cadenas, le fouet aux lanières de cuir et enfin Vitalis, mon pauvre et bon maître, qui est mort pour ne pas m'avoir loué au *padrone* de la rue de Lourcine, il me sembla, en arrivant à l'église Saint-Médard, reconnaître dans un enfant appuyé contre le mur de l'église le petit Mattia : c'était bien la même grosse tête, les mêmes yeux mouillés, les mêmes lèvres parlantes, le même air doux et résigné, la même tournure comique ; mais chose étrange, si c'était lui, il n'avait pas grandi.

Je m'approchai pour le mieux examiner; il n'y avait pas à en douter, c'était lui ; il me reconnut aussi, car son pâle visage s'éclaira d'un sourire.

— C'est vous, dit-il, qui êtes venu chez Garofoli avec le vieux à barbe blanche avant que j'entre à l'hôpital? Ah! comme j'avais mal dans la tête, ce jour-là.

— Et Garofoli est toujours votre maître ?

Il regarda autour de lui avant de répondre ; alors baissant la voix :

— Garofoli est en prison ; on l'a arrêté parce qu'il a fait mourir Orlando pour l'avoir trop battu.

Cela me fit plaisir de savoir Garofoli en prison, et pour la première fois j'eus la pensée que les prisons, qui m'inspiraient tant d'horreur, pouvaient être utiles.

— Et les enfants ? dis-je.

— Ah! je ne sais pas, je n'étais pas là quand Garofoli a été arrêté. Quand je suis sorti de l'hôpital, Garofoli, voyant que je n'étais pas bon à battre sans que ça me rende malade, a voulu se débarrasser de moi, et il m'a loué pour deux ans, payés d'avance, au cirque Gassot. Vous connaissez le cirque Gassot? Non. Eh bien ! ce n'est pas un grand, grand cirque, mais c'est pourtant un cirque. Ils avaient besoin d'un enfant pour la dislocation et Garofoli me loua au père Gassot. Je suis resté avec lui jusqu'à lundi dernier, et puis on m'a renvoyé parce que j'ai la tête trop grosse maintenant pour entrer dans la boite, et aussi trop sensible. Alors je suis venu de Gisors où est le cirque pour rejoindre Garofoli, mais je n'ai trouvé personne, la maison était fermée, et un voisin m'a raconté ce que je viens de vous dire : Garofoli est en prison. Alors je suis venu là, ne sachant où aller, et ne sachant que faire.

— Pourquoi n'êtes-vous pas retourné à Gisors ?

— Parce que le jour où je partais de Gisors pour venir à Paris à pied, le cirque partait pour Rouen ; et comment voulez-vous que j'aille à Rouen ? c'est trop loin, et je n'ai pas mangé depuis hier midi.

Je n'étais pas riche, mais je l'étais assez pour ne pas laisser ce pauvre enfant mourir de faim ; comme j'aurais béni celui qui m'aurait tendu un morceau de pain quand j'errais aux environs de Toulouse, affamé comme Mattia l'était en ce moment !

— Restez-là, lui dis-je.

Et je courus chez un boulanger dont la boutique faisait le coin de la rue ; bientôt je revins avec une miche de pain que je lui offris ; il se jeta dessus et la dévora.

— Et maintenant, lui dis-je, que voulez-vous faire?

— Je ne sais pas.

— Il faut faire quelque chose.

— J'allais tâcher de vendre mon violon quand vous m'avez parlé, et je l'aurais déjà vendu si cela ne me faisait pas chagrin de m'en séparer : mon violon, c'est ma joie et ma consolation ; quand je suis trop triste, je cherche un endroit où je serai seul, et je joue pour moi ; alors je vois toutes sortes de belles choses dans le ciel, c'est bien plus beau que dans les rêves, ça se suit.

— Alors pourquoi ne jouez-vous pas du violon dans les rues ?

— J'en ai joué, personne ne m'a donné. Je savais ce que c'était que de jouer sans que personne mit la main à la poche.

— Et vous ? demanda Mattia, que faites-vous maintenant ?

Je ne sais quel sentiment de vantardise enfantine m'inspira :

— Mais je suis chef de troupe, dis-je.

En réalité cela était vrai puisque j'avais une troupe composée de Capi, mais cette vérité frisait de près la fausseté.

— Oh ! si vous vouliez ? dit Mattia.

— Quoi ?

— M'enrôler dans votre troupe.

Alors la sincérité me revint.

— Mais voilà toute ma troupe, dis-je en montrant Capi.

— Eh bien ? qu'importe, nous serons deux. Ah ! je vous en prie, ne m'abandonnez pas; que voulez-vous que je devienne? Il ne me reste qu'à mourir de faim.

Mourir de faim ! Tous ceux qui entendent ce cri ne le comprennent pas de la même manière et ne le perçoivent pas à la même place. Moi ce fut au cœur qu'il me résonna : je savais ce que c'était que de mourir de faim.

Je sais travailler, continua Mattia ; d'abord je joue du violon, et puis je me disloque, je danse à la corde, je passe dans les cerceaux, je chante; vous verrez, je ferai ce que vous voudrez, je serai votre domestique, je vous obéirai, je ne vous demande pas d'argent, la nourriture seulement; si je fais mal vous me battrez, ça sera convenu; tout ce que je vous demande c'est que vous ne me battiez pas sur la tête, ça aussi sera convenu, parce que j'ai la tête trop sensible depuis que Garofoli m'a tant frappé dessus.

En entendant le pauvre Mattia parler ainsi j'avais envie de pleurer. Comment lui dire que je ne pouvais pas le prendre dans ma troupe ? Mourir de faim ! Mais avec moi n'avait-il pas autant de chances de mourir faim que tout seul ?

Ce fut ce que je lui expliquai; mais il ne voulut pas m'entendre.

— Non, dit-il, à deux on ne meurt pas de faim, on se soutient, on s'aide, celui qui a donné à celui qui n'a pas.

Ce mot trancha mes hésitations : puisque j'avais, je devais l'aider.

— Alors, c'est entendu ! lui dis-je.

Instantanément il me prit la main et me la baisa, et cela me remua le cœur si doucement, que des larmes me montèrent aux yeux.